LA CHAMBRE REPREND CE MATIN LE DÉBAT BUDGÉTAIRE

La Chambre reprendra ce matin la suite du débat budgétaire qui va être poursuivi cette semaine, matin et soir.

La commission des finances aura également à délibérer bientôt sur le projet rectificatif à la loi des finances dont elle sera saisie probablement jeudi et qui se tiendra dans le cadre défini par MM. Georges Bonnet et Lamoureux, lors de leur audition de mercredi.

M. Malvy a indiqué que des réunions exceptionnelles seront tenues pour procéder à cette étude aussi rapidement que possible et sans interrompre la discussion budgétaire en séance publique. Il est persuadé que dans ces conditions, la Chambre en aura terminé pour Pâques.

La question des dettes

D'autre part, interrogé sur la proposition de résolution de M. Richard, invitant le gouvernement à effectuer le versement aux Etats-Unis de l'échéance ajournée du 15 décembre, M Malvy a indiqué que cette proposition serait examinée en temps opportun par la commission et qu'elle avait peu de chance de venir prochainement devant la Chambre, si la discussion immédiate n'est pas demandée.

M. Malvy estime, d'ailleurs, que de toute façon la question des dettes entre alliés se trouvera posée de nouveau devant la Chambre avant la fin de la session, comme en décembre dernier, puisque la prochaine échéance, qui s'élève à un milliard environ, est fixée au 15 juin et que l'Assemblée ne partira pas en vacances avant la mi-juillet.

Par ailleurs, il paraît certain, à présent, que M. Richard demandera la discussion immédiate de sa proposition de résolution Le député des Deux-Sèvres, qui était souffrant ces jours derniers, compte revenir à la Chambre aujourd'hui ou demain et recueillir les cinquante signatures nécessaires à cette procédure, car il désire que le débat puisse s'instituer le plus rapidement possible devant la Chambre.

Le cas Hulin

C'est aujourd'hui, en fin de séance, que doit venir en discussion l'interpellation de M. René Dommange, député de Paris, sur les allégations portées contre M. Hulin, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre. Mais il est possible qu'en raison de la présence à Paris de M. Mac Donald et des conversations franco-britanniques auxquelles M Daladier participera, le débat se trouve ajourné.

CINQ ANS DE RÉCLUSION A L'AUTEUR D'UN DOUBLE MEURTRE

La Cour d'Assises des Bouches-du-Rhône a condamné le nommé Rebecchi, 60 ans, d'origine italienne, à cinq ans de réclusion et 10 ans d'interdiction de séjour. Rebecchi avait tué sa maîtresse, qui l'avait quitté, et l'ami chez lequel elle s'était réfugiée.

LE COMITÉ INTERNATIONAL DU COTON S'EST RÉUNI HIER A BRUXELLES

Le Comité international du Coton s'est réuni, hier, à Bruxelles. Neuf pays étaient représentés, dont la France. M. Paul Schlumberg, de Mulhouse, a été élu président. Une résolution a été adoptée démontrant et réclamant la nécessité d'un meilleur emballage du coton américain. Après examen des rapports sur l'état de l'industrie cotonnière, une résolution a été votée recommandant dans le délai le plus rapproché, une semaine entière de chômage dans tous les pays afin de ramener la production au niveau de la consommation.

Le comité a fixé les détails du prochain congrès international cotonnier, qui se tiendra, à la Pentecôte, à Prague et à Karlsbad.

UN GAMIN IMPRUDENT TUA SA JEUNE SŒUR

A Stattmatt, le fils d'un aubergiste, Charles Geyer, âgé de 11 ans, s'amusait avec un fusil. Ignorant que l'arme était chargée, il pressa sur la détente. Un coup partit et la charge atteignit sa petite sœur, âgée d'un an et demi, qui fut tuée sur le coup.

UN JEUNE ASSASSIN GRACIÉ

André Guénant, 23 ans, qui avait été condamné à mort, le 10 décembre dernier, pour assassinat commis à Neuilly-Plaisance, sur sa grand'tante paternelle, Mme Vve Hell, rentière, vient d'être gracié par le président de la République.

Sa peine a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

LA RÉFORME DES SERVICES DE LA DÉFENSE NATIONALE

Un haut conseil militaire s'est réuni hier matin, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. Edouard Daladier, président du conseil, et en présence de M. Georges Leygues, ministre de la marine ; M. Pierre Cot, ministre de l'air ; du maréchal Pétain et du général Weygand.

Le haut conseil militaire s'est entretenu de la coordination des services des trois ministères de la guerre, de l'air et de la marine. On sait, en effet, que le président du conseil avait pris, lors de son accession au pouvoir, à la tribune de la Chambre et à celle du Sénat, l'engagement de mettre au point un projet de réorganisation de l'aviation et de réforme des services de la défense nationale.

C'est pour répondre au désir exprimé par M. Daladier que le haut conseil militaire s'est réuni lundi matin.

Un projet de loi sera déposé dans ce but à la fin du mois de mars.

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Un retraité des mines de Billy-Montigny tué à Montigny-en-Gohelle par un chauffeur

Dimanche, vers 22 h., la gendarmerie de Billy-Montigny, occupée à poursuivre l'enquête relative à l'accident causé par un automobiliste près du passage à niveau des Mines, fut avertie par le docteur Quenée, de Béthune, qu'il venait de découvrir sur la route Nationale N° 43, au lieu dit « Le Tonkin », à Montigny-en-Gohelle, le cadavre d'un homme, tué près probablement par un automobiliste.

Immédiatement les gendarmes se rendirent sur les lieux et découvrirent en effet sur le bas-côté de la route, le corps de M. Richard Emile, retraité des Mines, né en 1877, demeurant à Billy-Montigny, rue Raoul Briquet.

La victime fut transportée tout de suite à l'usine de l'air liquide, située à proximité.

Des premiers renseignements recueillis, il apparaît que M. Richard Emile, qui venait de sortir de la maison d'un frère située à environ cent mètres du lieu de l'accident, regagnait son domicile en empruntant la route Nationale.

S'est-il volontairement jeté sous les roues d'une auto ou au contraire a-t-il été victime d'un chauffeur, lequel son coup fait aura pris la fuite après avoir remarqué qu'aucun témoin pouvant le contrarier ne se trouvait sur les lieux.

S'il en est ainsi, espérons que l'enquête ouverte par la gendarmerie aboutira favorablement.

Le Parquet de Béthune, averti, a délégué le docteur Lecat, de Billy-Montigny, pour procéder à l'autopsie.

COMMENT UN FAUX OFFICIER DE MARINE ESCAMOTA DES BIJOUX A BOULOGNE

Un audacieux vol de bijoux a été commis hier, en pleine matinée, chez un commerçant en orfèvrerie de Boulogne, rue Faidherbe.

Au 59 de cette artère est une importante bijouterie tenue par Mme Emile Dandre-Tétart, 64 ans.

Vers 8 h. 30, la bijoutière voyait entrer dans son magasin un individu en uniforme d'officier de marine.

L'homme, aux cheveux châtains grisonnants, le teint très foncé, paraissant âgé d'une quarantaine d'années, était de mise correcte. Il déclara appartenir au « Washington », navire britannique relâchant au port.

Tout de go, il demanda à Mme Dandre qu'elle lui montrât un lot de chaînes et de montres en or.

Il arrêta son choix sur un modèle en platine, sur une bague magnifique et, sortant un portefeuille d'une poche, il en compta le contenu. Mais, s'apercevant d'insuffisance, il déclara vouloir se rendre à la banque Barclay's pour y toucher un chèque.

Puis, se reprenant, il demanda à voir M. Dandre. Il en exprima si bien le désir que la bijoutière lui montra le chemin de la chambre où le commerçant reposait : l' « officier » prétextant qu'il n'avait pas le droit d'expédier des bijoux en Angleterre, désirait que ce fût M. Dandre qui s'en chargeât !

Il quitta ensuite les commerçants pour se rendre à la banque !

Sur ces entrefaites, M. Dandre demanda à sa femme si elle avait pris son portefeuille, contenant 250 francs.

Hélas !... l'objet était envolé. Prise de soupçons, la bijoutière alla au magasin: quatre chaînes en or d'une valeur de 2.000 francs, une montre de 1.200 francs avaient disparu !

Mme Dandre bondit vers la banque Barclay's. Et là, on ne put lui donner aucune explication.

L' « officier » s'était bel et bien envolé, et elle n'eut que la ressource d'alerter la police.

UNE FERME EN FLAMMES PRÈS D'ABBEVILLE

Un très violent incendie s'est déclaré à Allery, agglomération située dans l'arrondissement d'Abbeville, au cours de la nuit. Un peu avant deux heures du matin, deux habitants de la localité aperçurent une lueur dans la direction de la ferme exploitée par M. Henri Sellier. Ils allèrent aussitôt sur place et se rendirent compte que le feu dévorait un grand bâtiment attenant à la ferme.

Ils donnèrent rapidement l'alarme et les pompiers d'Allery arrivèrent sur les lieux. Les habitants de la commune s'y trouvaient déjà et entamaient la lutte contre le sinistre. Les travaux des sauveteurs furent particulièrement difficiles en raison du vent qui soufflait en tempête. Le feu se développa et gagna l'habitation du fermier.

Après plusieurs heures, les pompiers réussirent enfin à maîtriser le sinistre, mais la maison d'habitation et le bâtiment où le feu s'était déclaré, étaient réduits en cendres.

Fort heureusement on avait pu sauver le bétail et une importante partie du matériel et quelques meubles. Les dégâts sont évalués à environ 120.000 francs.

Les gendarmes d'Hallencourt, que l'on avait prévenus au cours de la nuit, ouvrirent une enquête pour établir les causes du sinistre. Il semble bien que ces causes soient purement accidentelles. En effet, durant la journée précédente, le cultivateur et son personnel avaient travaillé à une batteuse actionnée par une locomobile. On pense que des étincelles jaillies de celles-ci ont communiqué le feu.

Plus de douleurs grâce à Aspro

voir dernière page

Encore une affaire de fraude de volailles à Vieux-Condé

Une auto a été saisie et son conducteur mis en état d'arrestation

Deux douaniers, François Cabarez et Ferdinand Haves, de la brigade de Vieux-Condé, étaient en service commandé sur le chemin-frontière du Mont de Péruwelz, au lieu dit « Le Pigeonnier ».

Une camionnette automobile passa. Elle venait de Vieux-Condé. Elle était vide. Elle se dirigeait vers le hameau de Rengies dont le chemin principal longe la frontière belge. Son conducteur était Henri Germay, 31 ans, marchand de volailles, domicilié à trois kilomètres de la frontière, rue de Tournai à Vieux-Condé.

« Je parie, dit à son collègue, le préposé Cabarez, que celui-là va chercher de la volaille belge ».

Les deux douaniers se concertèrent. Pour revenir de Rengies, l'auto ne pouvait qu'emprunter le chemin de Tournai si l'intention de son conducteur était d'éviter la douane. Ils décidèrent d'aller se poster au lieu dit « Le Flaquy » et de l'arrêter au passage.

D'autres douaniers avaient également repéré la camionnette. C'étaient le sous-brigadier Jean-Baptiste Gagna et le préposé Louis Hubert. Ils se portèrent à 50 mètres de la frontière au lieu dit « Le Bosquet Busière » dans le hameau de Rengies.

Mais ils aperçurent, vers 7 h. 40, la camionnette chargée de plusieurs cageots contenant de la volaille, regagnant l'intérieur du pays. Eux aussi soupçonnaient une affaire de fraude et ils s'élancèrent à bicyclette à la poursuite du conducteur.

Les uns et les autres, après une poursuite de près de trois kilomètres, finirent par cerner la camionnette, l'arrêtèrent au lieu dit « Le Flaquy » pour la ramener ensuite au poste de douane où le conducteur fut interrogé par M. le lieutenant Lemaître, commandant la brigade de Vieux-Condé et d'Hergnies.

J'ai acheté, dit celui-ci, ces volailles à une cultivatrice habitant rue d'Hergnies à Péruwelz, au hameau de Rengies, Mme Yve Sorreau, née Demarcq Louise. J'ignore qu'elles sont de provenance étrangère.

La veuve Sorreau-Demarcq, interrogée à son tour par le lieutenant Lemaître, déclara avoir vendu trois cageots contenant 62 coqs et poules et pesant au total 90 kilos au sieur Germay. « J'ai bien précisé, dit-elle, qu'un inconnu les avait introduits frauduleusement de Belgique en France et qu'il les avait déposés chez moi. Je sais que l'introduction de la volaille est prohibée, mais Germay le savait aussi ».

La camionnette et les marchandises furent saisies. Germay accepta pour celles-ci une transaction de 1.950 francs. Puis il a été mis en état d'arrestation et envoyé à la disposition du Parquet qui l'a fait écrouer. Car malgré la transaction intervenue pour les objets saisis, il n'en reste pas moins l'affaire de fraude qui aura son dénouement devant le tribunal correctionnel de Valenciennes où Germay et la dame Sorreau-Demarcq se verront réclamer 3.900 fr. d'amende par la Direction des douanes, indépendamment des peines qui pourront être prononcées.

Cette nouvelle affaire découverte fait le plus grand honneur au lieutenant Lemaître, au sous-brigadier Gagna et aux préposés Haves, Cabarez et Hubert, qui ont fait preuve de perspicacité.

LE CONCOURS D'ADMISSION EN 1933 DANS LES ÉCOLES PROFESSIONNELLES NATIONALES

En 1933, le concours sera ouvert pour les Ecoles d'Armentières, d'Egletons, d'Epinal, de Châlon-sur-Saône, de Creil, de Lyon, de Nantes, de St-Etienne, de St-Ouen, de Tarbes, de Thiers, de Vierzon, et de Voiron.

Il sera également ouvert à la même date et dans les mêmes conditions un concours pour l'admission dans les sections normales de l'Ecole Nationale Professionnelle de Jeunes Filles de Bourges, l'admission dans les sections spéciales de cet établissement se faisant sur titres.

Nul n'est admis à concourir s'il n'est Français et s'il ne remplit les conditions d'âge fixées par l'arrêté du 13 Février 1929 : 12 ans au moins et moins de 16 ans, au 1er Janvier de l'année du concours. Aucune dispense d'âge ne peut être accordée. Toutefois, la limite d'âge supérieure peut être prorogée d'un an pour les candidats et candidates qui justifieraient d'un assez long séjour à l'étranger ou les Colonies et pays de protectorat (Algérie et Tunisie exceptées).

En vertu des dispositions du décret du 3 Août 1927, des exonérations totales ou partielles du droit dont il s'agit pourront être accordées par M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

Les demandes d'exonérations, établies sur papier timbré (sauf celles des Pupilles de la Nation) devront parvenir à la Direction Générale de l'Enseignement Technique — 3e bureau — 110, rue de Grenelle, à Paris (7e) avant le 30 avril.

Les candidats et candidates devront se faire inscrire pour le 30 avril 1933 au plus tard à la Préfecture du département dans lequel ils veulent concourir et indiquer l'Ecole à laquelle ils désirent être affectées et la place sollicitée (interne ou externe).

Les demandes de bourses établies sur papier timbré à 4 fr. devront également être déposées à la Préfecture, avant le 30 Avril, accompagnées des feuilles de contributions et d'un état de renseignements sur les charges de famille et les ressources des parents, certifié par le Maire (un imprimé spécial est fourni par la Préfecture).

Pour tous autres renseignements, s'adresser aux Directeurs des Ecoles. La convocation indiquera le lieu où seront subies les épreuves.

LES MANIFESTATIONS DE DIMANCHE A SAINT-QUENTIN

Le meeting et les ordres du jour socialiste et communiste

Nous avons relaté hier, les incidents qui se sont déroulés au cours de la manifestation des contribuables de St-Quentin et publié l'ordre du jour remis par ces derniers à la sous-préfecture.

De leur côté, les partis socialiste et communiste, la C. G. T. et la C. G. T. U. se sont réunis après le meeting de l'usine Huguet, à la Bourse du Travail, au nombre de 1.200 environ.

Un bureau a été constitué avec M. Louvet, président du Comité des Chômeurs comme président, et M. Lartizien, adjoint au maire, du Parti S.F.I.O. et M. Pelot, du P.C., comme assesseurs.

En attendant que la délégation, qui avait été à la sous-préfecture, revienne, M. Pourquie a pris la parole et a tiré les conclusions de cette journée.

M. Lartizien s'est félicité de l'unité de front constituée en cette occasion, puis l'ordre du jour des groupements en question, qui a été porté également à la sous-préfecture, a été lu à nouveau et voté par l'assistance.

Cet ordre du jour dit notamment :

« Que les économies budgétaires, impossibles à réaliser sur les dépenses d'administration publique, doivent porter essentiellement et d'une façon massive, sur les différents budgets de la Défense nationale et de la police.

» Que l'équilibre budgétaire ne doit pas être recherché dans une atteinte quelconque aux assurances sociales ou autres lois de protection ouvrière, mais dans la suppression absolue de tous les privilèges fiscaux, dans la répression impitoyable de la fraude fiscale, dans la mainmise de l'Etat sur les monopoles de fait.

» Invite de la façon la plus pressante le gouvernement et le Parlement à œuvrer dans cette voie, pour aboutir le plus rapidement possible à la suppression totale de tous les impôts existants et à leur remplacement par un impôt unique, progressif, basé sur la fortune acquise ».

Contre le fascisme

Enfin l'assemblée a voté l'ordre du jour suivant, qui sera envoyé à l'ambassade d'Allemagne à Paris :

« Les travailleurs de St-Quentin, réunis à la Bourse du Travail, au nombre de 1.200, affirment leur résolution énergique de lutter contre la venue en France du fascisme.

» Se déclarent complètement solidaires des travailleurs allemands, en lutte contre l'hitlérisme et informent les bourgeoisies allemandes et françaises qu'ils les tiennent pour responsables des crimes commis contre les travailleurs allemands ».

La mystérieuse affaire d'Anzin-Saint-Aubin

Nous avons relaté les détails de la mystérieuse affaire du Bois d'Anzin-Saint-Aubin, à Sainte-Catherine-lez-Arras, au cours de laquelle M. Fatoux, de Dainville, trouva la mort dans des conditions telles que le propriétaire du baraquement, Debeuver, qui avait pris, pour sauvegarder sa maison des dispositions meurtrières, fut arrêté.

En effet, Debeuver avait placé derrière les contrevents de sa fenêtre, un système qui devait déclencher un fusil. Malheureusement, M. Fatoux tenta d'ouvrir le volet et actionna l'arme qui le tua.

M. Fontaine, juge d'instruction chargé d'éclaircir cette affaire, avait aussitôt désigné le docteur Brassart, médecin-légiste, pour pratiquer l'autopsie. Celui-ci a eu lieu et le praticien doit déposer son rapport. Cependant on croit savoir que les conclusions du médecin confirment celles de son premier examen, que la balle a pénétré par le dos et est sortie à la hauteur de l'ombilic.

La bicyclette de la victime a été découverte chemin d'Anzin-Saint-Aubin à Arras, à proximité du lieu de la découverte du cadavre.

Une décision sera prise d'ici quelques jours en ce qui concerne Debeuver, qui est toujours à la prison St-Nicaise, et qui sera mis en liberté dans le cas où la thèse de l'accident serait admise.

LE PRIX DE LA VIANDE DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Le comité d'Action économique du département du Nord (commission de la viande) publie le tableau indicatif suivant des prix de vente au détail de la viande de bœuf, applicables à partir du 20 mare 1933 :

Prix d'achat (au kilogramme) : 1re qualité, 8,25 ; 2e qualité, 6,00 ; 3e qualité, 4,50.

Prix de vente maxima au détail (Ces prix peuvent toutefois être majorés de 0,25 au kilogramme dans les villes où existe un octroi) : Filet, 25,25, 2,00, 16,50 ; Rumsteack (Aloyau, contrefilet), 20,75, 16,25, 13,50 ; Levée au quart, gros flanchet, boule, biftecks, badard ou tranche grasse, entrecôtes, 19,25, 15,00 12,00 ; Bavette d'aloyau, 18,75, 14,75, 12,50 ; Hampe ou entrechair, 16,50, 13,00, 10,75 ; Carbonades, 10,75, 8,50 7,00 ; Rognons de chair, 15,50, 12,25, 10,25 ; Epaule sans os, 14,00, 11,00 9,00 ; Nœud du roi (gite à la noix) pièce à queue, carotte (aiguillette, baronne), 12,00, 9,25, 7,50 ; Epaisse raccourse, dessus de côtes, atteinte (3 côtes, 10,25, 8,00, 6,50; Epais flanchet, 9,25 7,00, 5,50 ; Jarret, poitrine, plat de côte (mince raccourse) croisure, collier, jumeaux d'épaule, 7,25, 5,50, 4,50 ; Graisses, 5,00 ; Os, 0,65.

La fiche délivrée à l'acheteur, conformément à l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1931 lui permet d'exercer un contrôle, cette fiche indiquant la désignation exacte du morceau, la qualité, le poids, le prix de vente à l'unité et la somme due.

Les Grandes Journées de la Foire Commerciale de Lille

M. Roger Salengro, maire de Lille, vient de prendre toutes dispositions utiles en vue de l'organisation des trois plus importantes Journées de la Foire Commerciale et Internationale dont nous avons parlé hier.

La première, fixée au jour de l'Inauguration, se déroulera dimanche 2 Avril et sera la Journée des Maires du Nord et du Pas-de-Calais.

La seconde, fixée au mercredi 5 Avril, sera la Journée du Parlement.

La troisième, fixée au dimanche 9 Avril, sera la Journée Belge.

Des Réceptions Solennelles sont prévues en ces occasions à l'Hôtel de Ville.

Une Journée des Corporations

Une réunion à laquelle avaient été conviés les représentants des divers groupements d'artisans, s'est tenue dans les bureaux de la Foire Commerciale de Lille, sous la présidence de M. L. Delepoulle. On y notait la présence de MM. Coustenoble, président de la Chambre des Métiers du Nord ; Christiaens, président des Groupements Commerciaux; Leleu, président de la Fédération des Artisans du Nord ; Saubot, vice-président de la Confédération générale de l'artisanat français; Collette, président de l'Association des Inventeurs du Nord ; Gil, directeur de cette association; Ramette, secrétaire de la Chambre des métiers ; Boutin, trésorier ; Barenne, président du Comité des artisans de Roubaix, etc.

D'accord avec le président de la Chambre des métiers, M. Christiaens a demandé que soit adopté le principe d'une « Journée des Corporations ».

Cette Journée, sur les détails de laquelle nous aurons l'occasion de revenir, se déroulera le vendredi 7 avril. Etant donné qu'elle réunira toutes les organisations de l'artisanat, M. le ministre du Travail sera invité à venir la présider.

Dès à présent, le concours des associations des artisans et inventeurs est acquis et l'Union lilloise du commerce et de la petite industrie sera sollicitée pour son approbation. La Foire Commerciale comportera une section de l'Artisanat.

UNE TORNADE A CAUSÉ D'IMPORTANTS DÉGATS A LIGNY-LES-AIRE

Dimanche dans la soirée, un orage éclata sur la région de Ligny-les-Aire. Un vent d'une extrême violence souffla pendant un certain temps, soulevant tous les obstacles qui se trouvaient sur son passage.

Cette violente tornade fut accompagnée de pluie et de grêle.

Lundi matin, on constata de nombreux dégâts. Des meules qui se trouvaient dans la plaine ont été enlevées par le vent. Les toitures des maisons du village, de la mairie et des écoles ont également beaucoup souffert.

On ne se rappelle plus qu'une pareille tornade se soit abattue sur cette région et ait causé tant de dégâts.

UNE RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS TÉLÉGRAPHISTES AURA LIEU A LILLE

Les membres de l'Association des Anciens Sapeurs Télégraphistes du Nord de la France sont priés d'assister à la réunion familiale qui aura lieu à Lille, le dimanche 26 mars. Voici le programme de la journée: à 11 h. 30, réunion au siège, « Taverne Excelsior », 14, rue Anatole-France ; à 12 h. 15, rassemblement, départ en groupe, dépôt d'une gerbe au monument aux morts ; à 13 h 30, réunion dans les salons de l'Hôtel Maréchal. 302, rue Solférino ; à 14 h., dans les dits salons, banquet amical par souscription, sous la présidence de M. le général Appiano, commandant les troupes et services de transmissions ; à 20 h., sauterie.

ASSOCIATION DES RETRAITÉS MILITAIRES PROPORTIONNELS DU NORD

Cette Association tiendra le dimanche 7 Mai prochain, à 10 heures, salle de réunion, rue du Molinel, 13 à Lille, son Assemblée Générale pour la nomination du Comité définitif et l'adoption des statuts.

Le Comité provisoire insiste particulièrement près des R.M.P. du Nord pour qu'ils assistent nombreux à cette réunion qui sera présidée par M. Oger, président de la Confédération Nationale des R. M.P., qui viendra spécialement de Paris.

Ceux qui n'ont pas encore donné leur adhésion sont invités bien cordialement à l'envoyer avec le montant de la cotisation (15 fr.) donnant droit au Journal « Le Retraité Proportionnel », à M. Roulant, trésorier de l'Association, 50, rue Anatole France, à Ronchin, C/C Postaux 34683-Lille.

Pour tous renseignements, prière de joindre un timbre pour la réponse.

EPURATION DES EAUX DE L'ESPIERRE

La Commission instituée par arrêté préfectoral du 8 mars pour l'étude des questions se rattachant à l'épuration des eaux de l'Espierre s'est réunie lundi, à la préfecture du Nord, sous la présidence de M. Verlomme, secrétaire général.

Les représentants de l'administration, des collectivités et des industriels intéressés assistaient à la réunion.

M. Genêt, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a fait un exposé de la question et indiqué le rôle de la commission.

Après un échange de vues, la Commission a décidé de nommer deux sous-commissions d'études chargées respectivement: la première, des questions d'ordre technique (égouts, usine, etc...) la seconde des questions d'ordre chimique. Elles se réuniront prochainement.

EN MARGE DU DRAME DE L'IMPASSE DU LION D'OR, A LILLE

Pour détournements, Raymonde Escoubas a été condamnée à un an de prison et ses complices Bertrand Escoubas et Vandamme à six mois

A l'audience d'hier, le Tribunal a eu à connaître une affaire de détournements d'effets et de deniers, extorsion de remises de fonds et recel.

Employée au service de M. Brocard, mécanicien, place de Lion d'Or, 32, à Lille, depuis le 9 janvier 1922, aux appointements successifs de 250, 350 et 500 francs par mois, Raymonde Escoubas, 27 ans, 121, rue Notre-Dame à Renchin, commettait depuis 1929, au préjudice de son patron, des détournements de fonds qui se sont prolongés jusqu'à la fin du mois de décembre 1932, date à laquelle M. Brocard, qui s'aperçevait que ses bénéfices ne correspondaient pas aux efforts qu'il fournissait, se décida à faire tenir par un comptable expert une comptabilité exacte.

Le défaut de cette comptabilité avait permis à Raymonde Escoubas de se livrer à des agissements délictueux sans être aucunement inquiétée.

Comment l'employée effectuait ses détournements

Interrogée par cet expert-comptable, Raymonde Escoubas avoua les faits, puis elle le fit encore à son patron ; enfin, elle renouvela ses aveux au cours de l'enquête et de l'information judiciaire, en précisant les procédés qu'elle mettait en œuvre pour parvenir à ses fins.

Ces procédés consistaient en ceci : Quand un client de M. Brocard payait celui-ci par chèque, elle détournait ce chèque et s'en appropriait le montant, ou, quand le client attendait la présentation d'une facture, Raymonde Escoubas se rendait chez le client, encaissait la facture et conservait les fonds. Pour les chèques, Raymonde, qui jouissait de l'entière confiance de son patron, lui faisait signer les chèques au verso. Quand il s'agissait de chèques non barrés, elle portait au-dessus de cette signature la date et la mention « pour acquit », puis elle allait le toucher à la banque sur laquelle il était tiré, au lieu de l'envoyer, selon les instructions reçues de son patron, à la banque Scalbert, où M. Brocard avait son compte. Quand aux chèques barrés, il lui arrivait parfois d'apposer elle-même la signature de son patron. Enfin, elle tirait des traites sur les clients de M. Brocard qui attendaient en effet pour payer, traites qu'elle signait, puis elle percevait l'argent.

Les détournements se sont élevés à la somme imposante de 58.280 fr. 95.

Pour acheter le silence d'un camarade de « Tintin »

Raymonde Escoubas déclara qu'elle avait commis ces faits pour acheter le silence d'un ancien camarade de son frère Escoubas Justin, dit « Tintin », condamné aux travaux forcés pour vols qualifiés en 1927, lequel camarade, du nom de Gustave Vandamme, 37 ans, tourneur-mécanicien, 99, rue du Marché à Lille, savait, disait-elle, pour en avoir été témoin, que ledit Justin Escoubas était l'auteur d'un crime commis le 22 mai 1925 à Lille et dont fut victime un cheminot, M Bocquet, trouvé assassiné dans l'impasse du Lion d'Or, à Lille.

Quoi qu'il en soit, d'après elle, Vandamme la poursuivait, depuis 1929, de demandes d'argent sous menaces de révélations et c'est à cette obsession qu'elle aurait cédé en « dépouillant » son patron.

L'inculpation dit que, le 20 janvier 1933, Vandamme ayant fait savoir à Raymonde Escoubas qu'il entendait la voir le samedi suivant, un piège fut dressé. En effet, M. Sabaterie, chef de la Sûreté, et l'expert-comptable de M. Brocard, pointèrent cinq billets de 100 francs, et le 23 janvier vers 9 heures du matin, se mirent aux aguets, chez M. Brocard. Ils virent arriver Vandamme qui, après avoir stationné un instant, fit signe à Raymonde Escoubas de sortir. Elle alla le rejoindre et revint dix minutes après en disant que Vandamme lui demandait une somme de 800 francs ; trois autres billets de 100 francs furent alors pointée, remis à Raymonde Escoubas qui sortit après les avoir dissimulés dans un journal. Elle se rendit rue de Gand où l'attendait Vandamme et lui tendit ce journal et l'argent. Vandamme s'en saisit et fut appréhendé au même instant.

Vandamme a toujours nié avoir réclamé cette somme à sa co-inculpée, Raymonde Escoubas. Il a déclaré ne rien savoir du meurtre de la Cour du Lion d'Or à Lille, n'être pas entré dans un café de la rue Saint-Nicolas où le crime, paraît-il, aurait pu être commis, et n'avoir pas été à Lille en 1925. Il aurait rencontré Raymonde Escoubas, après être allé la demander trois jours auparavant chez son patron. Il prétend qu'elle lui avait fait dire par son jeune frère qu'elle désirait le voir pour lui parler de son autre frère, Tintin Escoubas.

Vandamme faisait, paraît-il, des dépenses sans rapport avec sa situation de tourneur-mécanicien. Il gagnait 700 francs par mois plus une pension d'invalidité de 220 francs. On lui reproche d'avoir fait la noce, d'avoir joué aux courses, de s'enivrer, enfin de mener une vie déréglée.

Or, Vandamme expliquait que l'argent qu'il dépensait lui venait d'une prostituée de la rue de l'A.B.C.

Le père de Raymonde, Bertrand Escoubas, poursuivi comme recéleur pour avoir profité des sommes détournées par sa fille, protesta de sa bonne foi.

Les condamnations

Raymonde Escoubas, Gustave Vandamme et Bertrand Escoubas comparaissaient donc hier, la première, pour détournements d'effets et deniers ; le second, pour extorsion de remise de fonds ; le troisième pour recel.

Les débats sont particulièrement longs. Huit témoins sont entendus parmi lesquels le patron de Raymonde Escoubas ; M Sabaterie, commissaire, chef de la Sûreté ; l'expert-comptable.

Les explications de Raymonde Escoubas sont plutôt timides. Elle dit toutefois que son père lui aurait déclaré : « C'est mal ce que tu fais-là ! »

Vandamme maintient ses dénégations.

Après une suspension d'audience, la parole est donnée à M. le substitut Espinasse qui prononce un réquisitoire sévère, demandant contre les trois inculpés, une extrême rigueur de la loi pénale.

Après les plaidoiries des avocats des inculpés, le Tribunal a condamné : **Raymonde Escoubas à 1 an de prison, Bertrand Escoubas à 6 mois d'emprisonnement, et Vandamme à 6 mois d'emprisonnement et 10 ans d'interdiction de séjour.**

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

M. Henri TERQUEM, ancien maire de Dunkerque, promu Commandeur

On apprend que par décret, la haute dignité de commandeur de la Légion d'Honneur est conférée à M. Henri Terquem, lieutenant-colonel de réserve, ancien maire de Dunkerque

M Terquem, lieutenant-colonel, est officier depuis le 3 février 1919 ; il totalise 41 ans de services et cinq campagnes et a été cité. Ses nombreux amis se réjouiront de la haute distinction dont il vient d'être l'objet.

L'EFFORT CONTRE LES FLÉAUX SOCIAUX DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

L'Office National d'Hygiène sociale (Ministère de la Santé publique) nous communique :

Les maladies vénériennes sont essentiellement contagieuses et graves, mais tout à fait curables. Ce ne sont pas des maladies honteuses ; elles sont évitables. Vous pouvez vous en préserver: en fuyant les contacts suspects. Si vous êtes atteint d'une maladie vénérienne, votre devoir comme votre intérêt vous commandent de vous faire traiter. Faites-vous soigner par votre médecin, ce qui vous sera facilité, si vous êtes peu aisé, par un arrangement officiel d'après lequel votre médecin peut demander en votre faveur, à la Préfecture, la gratuité des médicaments spécifiques, des examens de laboratoire et des soins, tout en respectant rigoureusement le secret professionnel médical et sans qu'il y ait de votre part de formalités à remplir.

» Vous pouvez également vous adresser aux dispensaires suivants :

» **Lille.** — Dispensaire municipal, 17, boulevard du Maréchal-Vaillant ; Dispensaire d'Hygiène sociale, 5, rue des Poissonceaux ; Hôpital de la Charité ; Hôpital Saint-Sauveur.

» **Avesnes.** — Dispensaire d'Hygiène sociale.

» **Cambrai.** — Hôpital.

» **Douai.** — Dispensaire de la Protection Polonaise, 9, boulevard Faidherbe ; Hôtel-Dieu.

» **Dunkerque.** — Bureau de Bienfaisance, 10, rue Fauconnier.

» **Fourmies.** — Dispensaire d'Hygiène sociale.

» **Hautmont.** — Dispensaire d'Hygiène Sociale.

» **Maubeuge.** — Dispensaire d'Hygiène sociale.

» **Marville.** — Dispensaire d'Hygiène sociale, Grand'Place.

» **Roubaix.** — Dispensaire Antivénérien, 86, rue de l'Alma.

» **Tourcoing.** — Bureau d'Hygiène sociale, 30, rue des Ursulines.

» **Valenciennes.** — Centre d'Hygiène sociale, 2, rue Capron.

» **Le Cateau.** — Service antisyphilitique du dispensaire d'hygiène sociale.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Mardi 21 mars 1933.** — Soleil : lever 5 h. 55 ; coucher, 18 h. 2 ; Lune : lever, 4 h. 10 ; coucher, 12 h. 34 ; Printemps à 1 h. 43.

Aujourd'hui : Saint-Benoît. — Demain : Saint-Emile.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 20 mars 1933, à 18 h.: Baromètre : 762 mm. 4 ; hausse depuis la veille, à 9 h. : 15 mm. 4 ; Thermomètre : Fronde : 5,5 ; Minima : 4,7 ; Maxima : 10,1 ; Etat hygrométrique : 81 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 9 mm. 5 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : modérée ; Direction des nuages: Nord-Ouest ; Etat du ciel : très nuageux ; Temps probable pour mardi : Un peu froid ; Eclaircies; Grains.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Mauvais temps ; Ciel demi ou trois quarts couvert avec éclaircies et quelques averses se couvrant par l'Ouest avec nouvelles pluies ; Vent du Nord-Ouest, assez fort, faiblissant, puis passant à Sud-Ouest assez fort. — Minimum de température en baisse sur celui de la nuit précédente.

DEUIL. — Nous apprenons le décès survenu hier matin après une longue et pénible maladie, à Wormhoudt, de M. le Docteur Joseph Ammeux, maire, délégué cantonal, Président de la Section cantonale des Pupilles de la Nation, ancien président de la Sté des A. C. et Mobilisés de Wormhoudt, titulaire de la Croix de guerre et président d'honneur des Sociétés municipales.

Ses funérailles auront lieu jeudi 23 mars, à 10 h., en l'église de **Wormhoudt**, d'où son corps sera conduit pour y être inhumé à **Ledringhem**, dans le caveau de famille.

LÉGION D'HONNEUR. — M. Emile Quaegebeur, directeur d'école à **Leuvreil**, près de Maubeuge, capitaine hors cadre, 24 ans de services, 5 campagnes (a été cité) est nommé dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M Emile Quaegebeur a 45 ans et est le frère de M. Ernest Quaegebeur, receveur municipal à **Bergues**. Il fit notamment partie, pendant la guerre, des Chasseurs de Driant, au bois des Caures.

M. Emile Quaegebeur fut instituteur à **Saint-Pol** et à **Leon-Plage**. A la déclaration de la guerre, il était instituteur-adjoint à **Dunkerque**.

DE PASSAGE. — Hier après-midi, à 14 h. 10, est arrivé en Gare Maritime de **Calais**, par le paquebot « Canterbury » l'ex-roi Georges de Grèce qui a pris place dans le Pullman de 14 h. 30, à destination de Paris.

FEUILLETON DU 21 MARS 1933. — N. 10

La Chevrière de Beauvoir